



# FLASH HOUTAUD

|                      |               |                       |                       |   |    |   |
|----------------------|---------------|-----------------------|-----------------------|---|----|---|
| Secrétaire de mairie | Administratif | Adjoint administratif | Adjoint administratif | C | TC | 2 |
|----------------------|---------------|-----------------------|-----------------------|---|----|---|

Il convient d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

## Protection sociale complémentaire

Le conseil décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité.

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 octobre 2025

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs GUYOT Damien, CLAUDE Michel, D'HOUTAUD Sandra, VIPREY Patrick, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, D'HOUTAUD Marie-Line, PHILIPPE Anne-Claude, COLIN Jean-Michel, DECLERCQ Frantz, FEVRE Mélanie, MOREL Quentin, FOURNIER Maxime, PARIS Stéphanie

### Arrêt de la mise à disposition du service "Secrétariat Intercommunal"

Le conseil communautaire en date du 18 septembre 2025 a approuvé cet arrêt de la mise à disposition du service « Secrétariat Intercommunal » au 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve l'arrêt de la mise à disposition du service « Secrétariat Intercommunal » au 31 décembre 2025.

### Création d'emplois administratifs

Le Maire propose la création de 3 emplois permanents pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, à savoir :

- 1 emploi au grade rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 2 emplois au grade adjoint administratif à temps complet,

### Emplois – Tableau des effectifs d'emplois au 23/10/25

Le Conseil Municipal, adopte les effectifs suivants.

| EMPLOI  | FILIERE       | CADRE                           | GRADE  | CATEGORIE | TC/TN/C | EFFECTIF |
|---|---------------|---------------------------------|--|-----------|---------|----------|
| <b>EMPLOIS PERMANENTS</b>                             |               |                                 |  |           |         |          |
| <b>SERVICE SCOLAIRE</b>                               |               |                                 |  |           |         |          |
| ATSEM   | Sociale       | ATSEM                           | AS principal 1 <sup>ère</sup> classe           | C         | TN/C    | 1        |
| ATSEM   | Sociale       | ATSEM                           | AS principal 2 <sup>ème</sup> classe           | C         | TC      | 1        |
| <b>SERVICE D'ENTRETIEN DES BATIMENTS</b>              |               |                                 |  |           |         |          |
| Agent d'entretien de la mairie                        | Technique     | Adjoint techniques territoriaux | Adjoint technique territorial                  | C         | TN/C    | 1        |
| Agent d'entretien de SDF/reservation                  | Technique     | Adjoint techniques territoriaux | Adjoint technique territorial                  | C         | TN/C    | 1        |
| Agent de nettoyage des classes de primaire de l'école | Technique     | Adjoint techniques territoriaux | Adjoint technique territorial                  | C         | TN/C    | 1        |
| <b>SERVICE ADMINISTRATIF, à compter du 01/01/2026</b> |               |                                 |  |           |         |          |
| Secrétaire de mairie                                  | Administratif | Rédacteur                       | Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe | B         | TC      | 1        |

### AVIS de la commune - Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat du Grand Pontarlier

Il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis sur le projet de la modification simplifiée n° 1 du PLUiH de la Communauté de Commune du Grand Pontarlier.

### AVIS sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et de l'Information des Demandeurs (PPGDID) de la CCGP

Le fonctionnement du service d'information et d'accueil des demandeurs sur le territoire,

Le système de cotation de la demande retenu sur le territoire, Le PPGDID est établi pour une durée de 6 ans.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

### Renouvellement de la Convention Territoriale Globale entre la CCGP, les communes et la Caisse d'allocations Familiales – 2026-2030

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un outil de pilotage au service du projet de territoire voulu par les Caisses d'Allocations Familiales (Caf) à l'échelle intercommunale.

La nouvelle Convention Territoriale Globale 2026 – 2030 poursuit la dynamique enclenchée au cours de la précédente contractualisation 2021 – 2025. Le conseil approuve la signature de cette Convention Territoriale Globale.

### Groupement de commandes – Prestation de nettoyage des vitres - Modificatif

Considérant la nécessité de corriger le coordonnateur du groupement comme suit : Communauté de Communes du Grand Pontarlier en lieu et place de Ville de Pontarlier

L'accord-cadre portera sur la réalisation des prestations suivantes :

- Nettoyage des vitres des bâtiments de la Ville de Pontarlier, de la CCGP et des communes des Verrières de Joux, de Houtaud et de Vuillecin.

Les montants maximaux (en euros hors taxes) par période sont les suivants :

|  | Ville de Pontarlier | CCGP          | Houtaud      | Verrières-de-Joux | Vuillecin    |
|--|---------------------|---------------|--------------|-------------------|--------------|
| Lot n°01 : Nettoyage des vitres des bâtiments municipaux et intercommunaux | 30 000              | 10 000        | 4 000        | 1 500             | 1 500        |
| <b>Total en € HT</b>   | <b>30 000</b>       | <b>10 000</b> | <b>4 000</b> | <b>1 500</b>      | <b>1 500</b> |

Le montant total maximum de l'accord-cadre (périodes de reconduction comprises) est de 188 000 € HT sur 4 ans.

**Subvention à la coopérative scolaire, année scolaire 2025-2026**

Cette subvention participe à l'achat des fournitures scolaires ou petits équipements des élèves.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal attribue une subvention de 1 092 €, soit 156 élèves x 7 €, à la coopérative scolaire. Le conseil demande le détail des dépenses de l'année 2024-2025. 'attribution 2025 – 2026 sera soumise à la même demande à la fin de l'année scolaire

**Subvention à la coopérative scolaire – Noël 2025**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'octroyer, comme tous les ans, une subvention à la coopérative scolaire pour le Noël des enfants.

Le Conseil Municipal aimerait connaître la dépense réelle liée à cette subvention.

Il est proposé de reconduire le montant de 9 € par élève, et ainsi proposé 1 404 € pour 2025.

Le conseil municipal octroie une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire pour le Noël des enfants d'un montant de 1 404 € (156 élèves x 9 €). Cette somme inclut le cout et l'organisation, par l'école, du goûter de Noël.

**Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de l'extérieur – Tarif année 2025-2026**

Toute admission d'un enfant dans une école, autre que celle de sa résidence, sera précédée d'une demande de dérogation adressée par la famille au Maire de la commune d'accueil, lequel contactera le Maire de la commune de résidence. Chaque cas sera alors étudié individuellement et traité en fonction des objectifs de chaque commune, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Pour l'année scolaire 2025/2026 le montant de la participation est ainsi fixé :

- Enfants des écoles primaires 237 €
- Enfants des écoles maternelles 311 €

L'accord tel que défini est valable pour un an et les tarifs énumérés ci-dessus ne sont applicables qu'entre les communes les ayant adoptés.

**Redevance d'Occupation du Domaine Public dues par Orange – Année 2025**

Le Maire présente au Conseil Municipal le montant « plafond » des redevances applicables à l'année 2025 pour l'occupation du domaine public par ORANGE.

La redevance « plafond » est calculée sur le tarif en vigueur : Pour la commune, la redevance sera de :

| Type d'implantation      | Longueur | Tarifs 2025 | Redevance 2025  |
|--------------------------|----------|-------------|-----------------|
| Artère aérienne (km)     | 3,045    | 64.87 €/km  | 197.53 €        |
| Artère souterraine (km)  | 10,494   | 48.65 €/km  | 510.43 €        |
| Installation au sol (m²) | 1        | 32.44 €/m   | 32.44 €         |
|                          |          |             | <b>740.40 €</b> |

**Achat de parcelles boisées A235 et A236,**

2 parcelles boisées cadastrées A 235 et A 236 appartenant à Messieurs BELOT, situées sur la commune de Dommartin sont en vente. Ces parcelles sont constituées au ¾ d'épicéa et ¼ de feuillus. Ces parcelles comprennent une superficie de 12 940 m² (A235) et 3 280 m² (A236). L'ensemble est estimé à 16 000 €. La commune valide le prix à 16000€.

**Décision modificative n° 2 – Budget principal 2025**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'une décision budgétaire n° 2, en raison principalement des imputations budgétaires devant impérativement être modifiées quant aux charges de personnel suite au recrutement de 2 agents contractuels.

**Comptes rendus des commissions communales et intercommunales**

**Commune :**

**15.09 :** Rencontre EPAGE : projet tourbière Houtaud. Restauration d'une ancienne Tourbière au niveau des « étangs Prince ». Mise en place d'une étude (sur 3 ans) sur l'enjeu de cette restauration.

**23.09 :** Vivre Ensemble : La distribution des « Hostasiens » a été effectuée auprès des habitants de la commune, Réflexion sur les décorations de Noël, Conception et mise en place de plusieurs décorations pour Octobre rose

**29.09 :** Commission Forêt  
Estimation de la parcelle forestière en vente sur la commune de Dommartin (Section A 235 + A 236)

**09.10 :** AG APEEH  
Présentation de l'activité 2024-2025 avec les chiffres. Les projets et le programme pour l'année scolaire 2025-2026 a été présenté. Loto 13 mars, kermesse 26 juin .

**13.10 :** Rencontre du Géomètre pour différents dossiers

**CCGP :**  
**02.09 :** Commission Ordures Ménagères  
Point sur le marché en cours pour le ramassage des points d'apport volontaire. Déchetterie : 91 000 entrées en 2024 (84 800 en 2023)

**04.09 :** Copil Modes Doux  
Réflexion autour du projet de traversée de la RN57 à hauteur du rond-point Renault. Echange sur la liaison douce pour relier Houtaud aux Granges-Narboz

**09.09 :** Commission Tourisme  
Visite des travaux sur le site du château de Joux

**25.09 :** Commission Eau Assainissement  
Point sur les travaux en cours et le programme de travaux.

**27.09 :** AG des Communes Forestières  
Evolution des modes de vente de Bois. Volume important de bois coupé cause scolytes. Réhausse de l'assiette de coupe de bois vert (de 30% à 70%).

**29.09 :** Commission Développement Durable  
Signature de la Convention avec les écoles : CPIE, Marmite solidaire, Banque Alimentaire  
Renouvellement du zonage des parcs naturels notamment le Parc Naturel du Haut Jura que la commune de La Cluse et Mijoux pourrait rejoindre.

**30.09 :** Commission Solidarités Communautaires  
Renouvellement de la CTG pour la période 2026. 2030

**30.09 :** Commission Economie  
Clôture de l'appel d'offre le 13.10.2025 pour la réhabilitation de la Belle Vie. Travaux à prévoir au niveau de la Rue des Iris  
Le projet de Crématorium à Levier est abandonné au profit de celui de Pontarlier. Budget : 3 M€

**01.10 :** Commission Tourisme  
Reconduction des conventions de l'occupation des terrains pour les pistes de ski de fond.

Site du Gounefay : Réflexion autour des projets de diversification (location de trottinettes, aménagement des salles, mise en place du jeu de l'énigme autour du Grand Taureau).

**07.10 : Commission Urbanisme Habitat**

Présentation de la 1<sup>ère</sup> révision simplifiée du PLUIH

**09.10 : Commission Finances**

Présentation du Budget Supplémentaire

**14.10 : Commission Ordures Ménagères**

Levée des poubelles à l'échelle de la CCGP **2023 : 252 807 //**

**2024 : 229 629 // 2025 : 203 000**

24 foyers de Houtaud ne sortent jamais leurs poubelles.

**Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal**

**25-2025 Marché avec l'entreprise APAVE BESANCON**

Le montant annuel du marché s'élève à :

- Vérification périodique Aire de Jeux 1 et Aire de Jeux 2 : 200.00 € HT
- Vérification périodique équipements sportifs, Aire 2 (2 buts de football et 2 paniers de basket), 1 plateforme multisport (2 paniers de baskets, 1 but de football) et Terrain de foot (5 buts de football) : 535.00 € HT
- Vérification installations thermiques fluide pour installation gaz groupe scolaire (chaufferie) et installation gaz salle des fêtes (cuisine et chaufferie) : 372.00 € HT

Soit un montant total de 1 107.00 € HT soit 1 328.40 € TTC.

**26-2025 Déclaration d'intention d'aliéner – Propriétés cadastrées AB 191 « 36 B Grande Rue »**

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain

**27-2025 Marché avec l'entreprise EIFFAGE**

Suivant l'avenant de transfert 02/14, l'identité du titulaire du marché public passe de : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – 14, rue Denis Papin – 25300 PONTARLIER SIRET 377 768 544 00027.à : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES BOURGOGNE FRANCHE-COMTE – 14, rue Denis Papin – 25300 PONTARLIER SIRET 377 768 544 00027.

**28-2025 Virement de crédits de chapitre à chapitre – Régularisation location carrières du Haut Doubs année 2024**

Compte 615221 : -10 100.00 €    Compte 673 : + 10 100.00 €

**29-2025 Déclaration d'intention d'aliéner – Propriété cadastrée AC 68 « 40 Rue des Champs Jolis »**

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain

**Point sur la comtoise de développement et l'éléphant bleu**

**COMTOISE DE DEVELOPPEMENT**

**25.09 :** inspection du site en présence de la DREAL, du Sous-Préfet et de la Mairie. Prise en compte des différentes machines qui composent le process de production et de leur mode fonctionnement

**10.10 :** rencontre en Mairie entre le collectif de riverains, la DREAL, le Sous-Préfet, La commune

Echange avec les riverains sur les mesures de bruit à venir

**29.10 :** Report des mesures de bruit à cause de la météo et des travaux en cours dans la rue du Général de Gaulle

Une prochaine date sera communiquée.

Les mesures se dérouleront de la façon suivante :

- 4 mesures seront prises sur le site de l'usine
- 2 mesures seront prises en émergence (au plus proche des habitations)

Un représentant de la DREAL sera présent à cette occasion pour attester du fonctionnement « normal » au moment de l'enregistrement des niveaux sonores générés.

L'usine sera alternativement en fonctionnement et à l'arrêt en période diurne et nocturne afin d'encadrer l'ensemble des cas de figure.

**ELEPHANT BLEU**

Un expert judiciaire a été validé par les 2 parties (Eléphant Bleu et Mairie).

Celui interviendra prochainement pour effectuer des mesures du bruit occasionné par le fonctionnement de la station de lavage. Le coût de cette expertise sera pris en charge pour moitié par la commune et pour moitié par l'exploitant.

**Point sur les travaux rues du Général de Gaulle, Champs Jolis et de l'Aviation**

Les travaux ont débuté fin septembre pour une fin de chantier prévue fin 2025.

La CCGP a donné son accord à l'entreprise COLAS pour effectuer les travaux sur la partie « zone commerciale », les travaux interviendront début 2026.

**Questions diverses**

**27.10 :** Vente de Bois aux habitants

La vente de bois est prévue Lundi 27/10 à 20h à la mairie

**08.11 :** Nettoyons la Nature

**15.11 :** Portes Ouvertes du Périscolaire

**11.11 :** Commémoration aux monuments aux morts

**Pôle Enfance Jeunesse**

Mise en place des câbles de caméra pour la zone de l'Ecole et les points d'apports volontaires

Le raccordement des panneaux photovoltaïques installé sur le toit de l'école a du mal à aboutir. Les échanges avec ENEDIS sont nombreux mais non concluants à ce jour.

**Relamping Grande Rue :** travaux début 2026

**Modification de la circulation du chemin communal n°2.**

Un arrêté du maire a été pris jusqu'à la fin de l'année pour interdire la circulation aux véhicules à moteur sauf desserte agricole. Le comportement non adapté en matière de vitesse et de civisme de nombreux conducteurs a conduit à la mise en place de cet arrêté. Les conducteurs de véhicules motorisés qui empruntent cette voie seront verbalisés.

**Location Salle des fêtes :**

Mme LALAUS Myriam a pour mission de gérer le planning des réservations, gérer les entrées et les sorties et l'entretien général de la grande salle. Ses coordonnées mail et téléphone sont disponibles sur le site internet de la Mairie.

**PORTES  
OUVERTES**

*au Périscoplaire*

**SAMEDI 15 NOVEMBRE 25  
DE 9h30 à 12h**

**visites des locaux et  
présentation des  
différents projets**